



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● **Vœux du Maire**

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous pour les traditionnels Vœux du Maire qui auront lieu

**Vendredi 20 janvier 2017
à 19 heures
à la salle des fêtes**

A l'issue de cette manifestation, nous aurons l'occasion d'échanger autour du non moins traditionnel verre de l'amitié.

● **Recensement de population 2017**

L'enquête de recensement de population, organisée tous les 5 ans, nous concernera

du 19 janvier au 18 février 2017

Cette opération, toujours très attendue par les municipalités, conditionne l'une des recettes les plus importantes de leur budget communal : la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat.

Il importe alors que tous nos concitoyens puissent répondre à cette enquête, aussi, nous vous proposons de contacter nos services administratifs en cas d'absence prolongée prévue sur cette période afin d'évoquer la problématique et permettre d'organiser au mieux le planning de l'agent recenseur en charge de votre secteur.

Vous remerciant par avance de votre collaboration

● **Modification de la limitation de vitesse rue Georges Besson et rue de la Fontaine**

L'arrêté municipal n° 33 – 2016 du 20 décembre 2016 limite désormais la vitesse à 30 km/h sur la rue Georges Besson et la rue de la Fontaine.

La Gendarmerie de Sennecey-le-Grand est informée de cette modification.

● **Elections des TPE (Très Petites Entreprises)**

Le scrutin aura lieu du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Il concerne tous les salariés(es), employés(es) à domicile ou apprentis(es) de TPE (moins de 11 salariés) et s'effectue soit par courrier soit par internet.

Pour être mieux représentés, conseillés et défendus, VOTEZ !!!

Pour plus d'informations : <https://election-tpe.travail.gouv.fr>

COMPTE-RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux décembre deux mille seize à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB (jusqu'à 20 h 30), Joëlle CRELIER et Mrs Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Renaud SABATIER, Christophe BADOT, Daniel MOREIL et Francis DEBRAS

Absents excusés : Sonia MORET, Laëtitia FAVAUT, Henri LIEUTET

Absents avec pouvoir : Isabelle JACQUIER pouvoir à Frédérique TARTIER-JACOB, Fabrice CHEVILLARD pouvoir à Joëlle CRELIER

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Personnel communal – RIFSEEP 2017 (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
2. BP 2017 – Liquidation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2017
3. BP 2017 – Travaux extension électrique – Prise en charge financière
4. SCICLP – Clé de répartition de l'actif et du passif suite dissolution
5. Recensement de population 2017 – Rémunération des agents recenseurs
6. Questions diverses

1. Personnel communal – RIFSEEP 2017 (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire expose le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes et de s'inscrire dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir. Ce régime suppose la suppression corrélative de l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Le RIFSEEP comprend deux parts : l'I.F.S.E (Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise) liée uniquement au poste occupé par l'agent et le C.I.A. (Complément Indemnitare Annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il compte une part obligatoire – l'I.F.S.E – et une part optionnel – le C.I.A. et concerne tout le personnel titulaire, stagiaire ou contractuel.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet global de délibération exposé pour le RIFSEEP 2017.

2. BP 2017 – Liquidation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16). Les dépenses d'investissement réalisées au BP 2016 étant constatées à 84 590.08 €, les dépenses autorisées sur le BP 2017 s'élèveraient à la somme maximale de 21 147 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la liquidation demandée sur le BP 2017.

3. BP 2017 – Travaux d'extension électrique – Prise en charge financière

Monsieur DEBRAS rapporte la nécessité de prévoir des travaux de raccordement électrique pour un terrain situé en zone UE du Plan d'occupation des Sols cadastrée AA 234. Le coût estimatif du SYDESL (Syndicat Départemental de l'Energie de Saône-et-Loire) restant à la charge communale est de 3 700 € HT sur un montant de travaux de 6 000 € HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de raccordement électrique pour viabiliser la parcelle AA 234 avec prise en charge sur le BP 2017.

4. SCICLP (Syndicat de Coopération Intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint-Rémy) = Clé de répartition de l'actif et du passif suite dissolution

Monsieur le Maire rappelle que cette clé de répartition est déterminée en fonction de la participation financière que chaque Commune membre a réalisé au cours de la période 2009 / 2012. Elle permettra de redistribuer à chaque municipalité le produit issu de la vente du terrain du SCICLP.

Monsieur DEBRAS en profite pour informer les élus que la dissolution officielle du syndicat a été actée par arrêté préfectoral.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la clé de répartition proposée qui permettra de dégager la somme de 11 534 € en faveur de la municipalité avec inscription au BP 2018.

5. Recensement de population 2017 – Rémunération des agents recenseurs

Pour la prise en charge de cette enquête de recensement, l'Etat alloue à la municipalité une dotation que Monsieur le Maire souhaite redistribuer aux agents recenseurs, charges patronales incluses.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'utilisation de la dotation de l'Etat telle que proposée.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – Rapporteur F. DEBRAS

Au cours de cette réunion en présence de Messieurs Dominique JUILLOT et ROUSSELOT-PAILLEY, Conseillers Communautaires, a été évoquée le Plan d'Occupation des Sols communal et sa zone NB amenée à disparaître.

- Syndicat des Eaux de Buxy – Rapporteur F. DEBRAS

Après avoir pris connaissance de la nouvelle augmentation du prix de l'eau pour 2017, Monsieur DEBRAS, en tant que Vice-président du Grand Chalon, interpelle l'assemblée sur cette évolution tarifaire qui diffère grandement de la politique adoptée par l'intercommunalité en matière d'eau et d'assainissement. Il met ainsi en avant les perspectives suivantes : 2020, prise de compétence obligatoire de l'eau et de l'assainissement par les intercommunalités indiquant probablement la fin des syndicats des eaux, et 2023, le point de convergence tarifaire par le Grand Chalon qui permettra d'uniformiser le prix de l'eau sur tout le territoire intercommunal.

Ce dossier est donc d'importance et nécessite d'y travailler dans les meilleurs délais.

- Assemblée générale de l'Ecole de musique – Rapporteur D. MOREIL

Cette association, qui œuvre pour l'apprentissage de la musique sur les Communes du Sud Chalonnais, compte annuellement une moyenne de 6 enfants de Saint-Loup sur un effectif de 75 élèves environ : Sevrey et Varennes-le-Grand, fournissant le gros du contingent.

Remerciements sont donnés à la municipalité pour la subvention allouée en 2016.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ZAC du Pré Saint-Loup : Monsieur DEBRAS informe le Conseil que les permis continuent à arriver et que deux terrains ont pu être proposés à un seul et même acquéreur afin de ne pas mettre de frein à l'opération même si cela impactera la fiscalité locale.

- Monsieur DEBRAS a rencontré M. DUVERNAY, ancien maire de Varennes-le-Grand et le curé de la Paroisse du Bon Samaritain à Saint-Rémy, lesquels souhaitaient évoquer le don de Melle PICARD et sa destination. Il leur importait de savoir si Melle PICARD avait fait le don en faveur de l'église de Saint-Loup-de-Varennes ou de la Paroisse de Saint-Rémy car la Paroisse de Saint-Loup-de-Varennes n'existe plus et ce terme est utilisé par la donatrice. Finalement, Monsieur le curé a convenu que Melle PICARD souhaitait certainement faire son don en faveur de l'église de Saint-Loup, aussi, la conversation s'est ensuite orientée sur les travaux à réaliser sur cet édifice. Ils pourraient consister en travaux portant sur le chauffage ou l'éclairage de l'église, voire sur le renouvellement de l'estrade située en son chœur.

- TELETHON 2016 : Rapporteur D. MOREIL

La manifestation qui a eu lieu le 02 décembre dernier a encore rencontré un franc succès même si les recettes ont été moindres que l'année précédente due à une baisse de la fréquentation : 1 783 € contre 2 014 €.

- Repas de fin d'année scolaire – Rapporteur F. DEBRAS

Remerciements aux élus du Conseil Municipal qui se sont mobilisés pour apporter leur aide au service des repas de nos 80 enfants du jour !

- Mme HURÉ fait part des remerciements des habitants de la rue du Parc pour la pose de la signalisation routière.

- M. MOREIL met en avant les sujets en contreplaqué réalisés par la Maison des Jeunes sur le thème de Noël et utilisés à la décoration extérieure de la salle des fêtes. Mme CRELIER pense qu'avec un budget annuel alloué pour ce type de matériau, cette structure pourrait en créer d'autres et ainsi agrémenter d'autres parties du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire

F. DEBRAS

